

Le Chef du village de Kiréno
M^{me} Nousa Sène



Le Président du Comité
Local de Développement
de Dobone.

M^{me} Ibrahima Sione
[Signature]

La Présidente du
Groupement Féminin
("Nane") de Dobone

M^{me} Zadjigène Cis
[Signature]

Avis médecin chef district



REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE THIES
DEPARTEMENT DE MBOUR
ARRONDISSEMENT DE SINI LA
COMMUNAUTE RURALE DE DIASS

**Décision portant affectation
d'un terrain du domaine
national**

Le Président du Conseil Rural de Diass

Vu la Constitution ;
Vu la Loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national ;
Vu la Loi 72-02 du 1^{er} Février 1972 relative à l'organisation de l'administration Territoriale, modifiée ;
Vu la Loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;
Vu le décret 72-1288 du 27 Octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national ;
Vu la demande de l'intéressé ;
Vu la délibération n° 02/2004 du 07/07/2004 du Conseil Rural de Diass, approuvée le 20/08/2004 Par Arrêté N° 27/ASD du Représentant de l'Etat ;

DECIDE

Article 1 : Un terrain du domaine national évalué à 50m / 50m
Sis à Dobour
Est affecté aux Populations de Dobour
Pour servir de CASE DE SANTE

Article 2 : Si au bout de quatre ans sans une mise en valeur, le Conseil Rural pourrait prononcer la désaffectation conformément à la procédure édictée par le décret 72-1288 du 27 Octobre 1972 sus visé.

Article 3 : La commission domaniale délimitera de manière précise la superficie attribuée.

Article 4 : la présente décision sera soumise à l'approbation du Représentant de l'Etat.

Fait à Diass le 23/08/2004

**Pour approbation
Le Représentant de l'Etat**

Le Président du Conseil Rural

DEVIS
ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASE DE
SANTE DE DABOUR

Désignation	Unité	Quantité	P. Unitaire	P. Total
Gravillon 5/15	m3	11,00	8125	89375
Sable de construction	U	40, 00	3125	125 000
Agglos pleins de 15x 20x 40	U	450	175	78750
Agglos creux de 15 x20 x40	U	2250	170	382 500
Ciment CPA 325	t	8, 100	60 000	486 000
Fer à béton de 8	Kg	450,0 0	450	202 500
Fer à béton de 6	Kg	200, 00	460	92000
Fil de fer attache	Kg	10, 00	900	9000
Pointes de 3 à 12	Kg	10,00	900	9000
Tôles ondulées en zinc	U	56	3500	196000
Poutrelles en bois 6 x 8 de 4, 0m	U	24	7000	168000
Portes isopleines en bois de 80 x 210	U	6	30 000	180 000
Fenêtres persiennes en fer de 120x110	U	3	35000	105000
Fenêtres persiennes en fer de 80x110	U	2	25000	50000
Total matériaux de construction				2 173 125
Main d'œuvre				651937
Total Général				2825062

Arrêté ce présent devis à la somme de : **Deux millions huit cent vingt cinq mille soixante deux francs CFA.**

Nota : Le financement sollicité est de deux millions cent soixante treize mille cent vingt cinq (2.173.125) F CFA.

La main d'œuvre sera supportée par les jeunes du village.